

Note de cadrage

Favoriser la sécurisation des parcours professionnels dans les métiers d'aide à domicile et d'aide-soignant

Contexte de l'action

L'Économie Sociale et Solidaire concentre 57 000 salariés (1 salarié sur 10) et 6100 établissements de l'ESS. Elle a un poids non négligeable (10,8% de l'emploi) dans l'économie régionale, une présence dans tous les secteurs d'activité et contribue au développement local en répondant souvent à des besoins non couverts. De ce fait, l'ESS dispose d'une capacité de création d'activités nouvelles non délocalisables, notamment dans les territoires ruraux et dans des secteurs porteurs d'emplois dans les années à venir.

Pourtant, l'ESS est confrontée à des problématiques spécifiques: elle doit rééquilibrer sa pyramide des âges, attirer de nouveaux salariés, conserver et transmettre ses compétences, favoriser la mobilité professionnelle et la sécurisation des parcours (notamment quand se présentent des situations d'usure au travail ou de pénibilité), etc.

Afin de s'emparer de ces problématiques, la CRESS Bourgogne s'est associée à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) du Bassin Dijonnais pour mener une gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPTEC) dans l'ESS sur le département de la Côte d'Or.

A l'issue d'un travail de 18 mois, un plan de développement « valeurs et compétences dans l'économie sociale et solidaire » a été élaboré. Ce plan de développement repose sur 3 axes stratégiques majeurs :

- axe 1: la préparation et la transmission des savoir-faire pour les entrants,
- axe 2: la sécurisation des parcours professionnels et la mobilité professionnelle,
- axe 3: la gestion des âges.

Sur l'axe 2, les constats réalisés révèlent qu'il existe un réel besoin de travailler sur la sécurisation des parcours professionnels dans le champ de l'action sociale et de la santé. En effet, des problématiques de pénibilité et d'usure au travail ont été identifiées dans les métiers d'aide à domicile et d'aide-soignant.

C'est la raison pour laquelle la CRESS et la MDEF ont proposé de monter une action expérimentale visant à :

- accompagner des personnels aides-soignants / aides à domicile menacés d'inaptitude médicale et ne pouvant pas être reclassés en interne, en vue d'un reclassement dans une autre entreprise, voire un autre secteur
- faire changer les pratiques au sein des établissements concernés et plus globalement à pouvoir être modélisées et essaimées.

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants:

- anticiper et accompagner l'évolution / la reconversion professionnelle de salariés aides-soignants et aides à domicile, confrontés à des problématiques de pénibilité au travail en:
 - analysant leurs compétences afin de déterminer avec eux les réorientations possibles sur leur territoire,
 - renforçant l'employabilité des salariés issus de ces métiers par la mise en œuvre de parcours formatifs,
 - sécurisant les parcours et la mobilité professionnelle desdits salariés, en leur permettant d'obtenir un débouché dans le secteur de l'ESS ou en dehors,
- organiser des passerelles, à l'échelle du territoire, entre ces secteurs et ces métiers et d'autres secteurs et métiers à identifier
- aider les entreprises à repérer et à intégrer les outils et les pratiques leur permettant de :
 - mieux accompagner les salariés menacés d'inaptitude médicale,
 - renforcer la prévention des problématiques de pénibilité et d'usure professionnelle en agissant sur l'environnement de travail et ce dès l'entrée dans l'entreprise.

Public cible

Les salariés ciblés par cette action sont des aides à domicile et des aides-soignants rencontrant des problématiques de pénibilité nécessitant à terme, un changement de poste.

Au total 10 salariés volontaires issus de 3 à 5 entreprises de l'aide à domicile et du médico-social sont concernés par cette action.

Partenariats

Les acteurs qui seront contactés afin d'être associés à cette action sont :

- les OPCA/OPACIF,
- les partenaires sociaux,
- les branches,
- les têtes de réseaux et/ou entreprises de l'économie sociale et solidaire,
- l'ARACT Bourgogne,
- le SAMETH / CAP EMPLOI
- l'AGEFIPH,
- l'UT 21 DIRECCTE,
- le Conseil régional de Bourgogne.

Calendrier prévisionnel

Cette action comporte trois phases :

1. La préparation et l'ingénierie (jusqu'en décembre 2015)

a. Présenter le projet aux parties prenantes nécessaires à la conduite de cette action (les OPCA, les branches concernées, les entreprises de l'ESS des secteurs d'activités concernés, les syndicats) et consolider les partenariats

b. Déterminer les entreprises prêtes à s'engager dans l'expérimentation et leur demander de repérer en leur sein des salariés volontaires rencontrant des problématiques de pénibilité

c. Écrire la méthodologie de l'action.

2. La mise en œuvre de l'action (2016-2017)

a. Analyser les compétences des salariés entrés dans le processus de sécurisation de parcours et définir les pistes de reconversion envisageables. Pour ce faire les passeports compétences, les diagnostics d'employabilité et le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) pourront être mobilisés. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la compatibilité entre le projet proposé et l'état de santé de la personne.

b. Le parcours des salariés peut prendre 2 formes:

b1. Une formation longue suivie d'une intégration dans une nouvelle entreprise. Durant la période préalable à cette intégration, il conviendra de prospecter des entreprises d'accueil dans lesquelles seront réalisées des études de fonction et de vérifier la corrélation entre le profil disponible et le profil attendu.

b2. Une intégration directe dans une nouvelle entreprise, démarrant par une période de professionnalisation : un contrat de professionnalisation. La prospection dans les entreprises sera menée de la même façon. La formation permettra l'adaptation du salarié au nouveau poste occupé.

Quel que soit le type de parcours (formation préalable ou professionnalisation), l'objectif de la démarche est de sécuriser le parcours de salariés aides-soignants ou aides à domicile rencontrant des problématiques de pénibilité et de favoriser leur mobilité externe.

3. L'évaluation et de bilan (fin 2017 - début 2018)

Il s'agit de faire état auprès des parties prenantes des résultats et de l'impact de cette action expérimentale, l'idée étant de capitaliser en vue d'un essaimage sur le territoire.

Conditions de réussite

Les facteurs de réussite de cette action expérimentales sont de :

- créer une synergie autour de cette action en incluant toutes les parties prenantes et en remportant leur adhésion et leur soutien (entreprises de l'ESS concernées par l'action, branches des secteurs, syndicats et IRP, OPCA/OPACIF, ARACT, SAMETH et AGEFIPH, etc.). Pour ce faire, des comités techniques composés des acteurs présentés ci-dessus seront organisés pour favoriser le bon déroulement et le suivi de cette action (8 réunions prévues);
- s'appuyer sur l'expertise des partenaires, mobiliser leurs outils et dispositifs existants.

Vos contacts

CRESS Bourgogne : Emilie Oudar
emilie.oudar@cress-bourgogne.org, 03 80 59 96 75

MDEF du Bassin Dijonnais : Carole Bourbasquet
cbourbasquetl@mdefbassindijonnais.org, 03 80 28 03 29